Restauration Collective : « On te voit plus à la cantine ! »

Melun, le 30 janvier 2022

Ce lundi 16 janvier 2023, 3 ans après notre première demande, s'est tenu un groupe de travail (GT) dédié à la restauration collective.

Solidaires Finances a demandé ce GT afin d'avoir un bilan sur la situation de la restauration collective de notre département, compte tenu des difficultés rencontrées dans les différents restaurants administratifs de la DDFiP 77.

I – La restauration collective au sein de notre département :

La restauration est du domaine de l'action sociale ministérielle au même titre que l'arbre de noël ou autres sorties. Il existe 250 restaurants financiers sur toute la France. Tous ces restaurants ont une convention avec le Secrétariat Général afin de permettre le versement de subventions.

Il existe 3 types de restauration collective en Seine-et-Marne :

– le restaurant financier : Coulommiers, Fontainebleau, Lagny, Roissy, Noisiel, Nemours.

– le restaurant inter-administratif : RIAM de Melun

– la restauration conventionnée : Provins, Meaux, Chelles, École des Mines à Fontainebleau, Hôpital de Montereau, École de Gendarmerie à Melun.

Si les agents ne bénéficient d'aucun type de restauration, ils peuvent obtenir des Titres Restaurants (actuellement 153 agents toutes administrations confondues en bénéficient).

Selon le type de restauration collective, des subventions sont accordées aux agents afin que le reste à charge pour les agents n'excède pas 5,39 € en Île-de-France au 01/01/2023 (5,34 € en 2022).

Ces subventions peuvent être :

– le versement de la PIM, subvention interministérielle pour les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 534, est de 1,39 € au 01/01/2023 (contre 1,38 € au 01/09/2022).

– le versement de l'aide aux petites structures de restauration collective (APSRC) pour les restaurants financiers servant moins de 100 repas/jour en moyenne.

– la subvention ministérielle.

La DGFiP peut aussi apporter une aide financière à destination des associations pour son bon fonctionnement : pour du personnel, en cas de difficulté de trésorerie, en cas de situation exceptionnelle (sinistre, perte de denrées…).

La délégation de l'action sociale a rappelé son attachement à la restauration collective abordable et de qualité.

Pour la délégation, la baisse de fréquentation n'est pas seulement liée aux tarifs ou à la qualité de la prestation mais due à un changement d'habitude de restauration ou l'impact du télétravail.

Les représentants de Solidaires Finances sont des agents avant tout, et sont parfaitement conscients que les temps changent et que les habitudes en matière de restauration des agentes et agents évoluent. Cependant l'administration ne doit pas se contenter de mettre à disposition des restaurants collectifs, il faut que les agents puissent les fréquenter. Pour Solidaires Finances, la restauration collective participe à la qualité de vie au travail et doit être présente sur l'ensemble du département.

II – Les propositions de Solidaires Finances pour la restauration collective :

Solidaires Finances est intervenu lors de ce GT afin de proposer plusieurs pistes visant à favoriser la fréquentation des restaurants collectifs.

Sur les tarifs :

Solidaires Finances a demandé une harmonisation tarifaire n'excédant pas le tarif maximal fixé par le Secrétariat Général, soit 5,39 €. Mais notre objectif est de se rapprocher le plus possible du tarif pratiqué par l'AGRAF pour l'ensemble des agentes et agents.

Sur la qualité :

Après le sondage effectué par Solidaires Finances à la fin de l'année 2022, il ressort que bon nombre d'agentes et agents ne fréquentent plus la restauration collective dus à la baisse de la qualité des repas mais aussi par manque de

diversité pour les agents ayant des régimes particuliers (sans gluten, végétarien, etc.).

Nous avons indiqué à la délégation que les prestataires (Cogerest, Ansamble, Sagere) ont des obligations au regard de la loi EGALIM.

En effet, depuis le 1er janvier 2022, la restauration administrative publique a l'obligation de proposer 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques dans la composition des repas servis.

La délégation est consciente que cette réglementation n'est pas respectée par les prestataires, due notamment à des difficultés d'approvisionnement. Elle ajoute qu'au regard du faible nombre de repas servis sur certains sites, il serait dangereux de dénoncer le contrat. En effet, il deviendrait difficile de trouver un nouveau prestataire respectant cette condition mais aussi en mesure d'accepter le peu de repas servis.

Pour Solidaires Finances, la qualité des produits n'est pas le facteur déterminant pour fréquenter la restauration collective, mais elle peut apporter une valorisation de l'offre proposée qui peut avoir une incidence sur les agents.

Autres mesures :

Certains restaurants collectifs ne sont pas sur le lieu de travail des agentes et agents : Montereau, Nemours, Melun Thiers, paierie départementale, trésorerie amendes. Ces sites sont éloignés de leurs restaurants de rattachement.

Afin de favoriser leurs fréquentations, Solidaires Finances a demandé à la DDFiP 77 de créditer 15 minutes supplémentaires aux agents se rendant dans ses restaurants. Cette proposition est à l'étude.

À défaut, pour le site de Nemours situé à plus d'un kilomètre du restaurant administratif, nous avons demandé l'application de la réglementation pour l'obtention des titres restaurants.

Par ailleurs, nous avons indiqué notre souhait d'un développement de l'AGRAF sur notre département comme cela est envisagé dans les Yvelines. La demande a été faite auprès du Secrétariat Générale et demeure en attente.

Autre sujet abordé par Solidaires Finances, la gestion des associations par les collègues : cette gestion représente une charge de travail non-négligeable, la mise en place d'un référent restauration sur le département a permis d'apporter un soutien à ces associations.

Solidaires Finances a demandé à ce que l'ensemble des bureaux des associations puisse bénéficier de la formation « gestion d'une association » avec notamment la partie comptable.

Solidaires Finances a demandé la titularisation de la cantinière sur le site de Fontainebleau au vu des différents éloges qui lui sont faits, de son investissement sur la restauration et des différentes missions confiées sur le site. Actuellement ses contrats courte-durée ne cessant d'être reconduits, cela permettrait de pérenniser la situation de ce site et d'apporter plus de visibilité à notre collègue sur son avenir.

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la DDFiP 77 reconnaît l'engagement de notre collègue, mais indique qu'il n'est pas possible de « faire plus ». Celle-ci est recrutée sous des contrats d'auxiliaire, et la DDFiP n'a pas les moyens de lui proposer d'autres solutions.

La réflexion actuelle de l'action sociale du 77 porte à étendre le système de gestion de la salle de restauration par le personnel de COGEREST sur Coulommiers et Fontainebleau à l'image de ce qui est déjà mis en place à Lagny.

Sur Lagny pour ce personnel, l'aide financière apportée par la DGFiP est de 22 816 €. Nous vous laissons le soin d'analyser la position de notre administration sur ce sujet, mais elle en dit long sur le recrutement à la DGFiP.

Sur Provins, la solution mise en place (système de portage de repas) est loin d'être satisfaisante, 1 seul agent en bénéficie. Pour Solidaires Finances, la Délégation ne doit pas se contenter de proposer une offre de restauration, mais elle doit s'assurer que celle-ci répond aux besoins des agents. Par conséquent, nous avons demandé qu'une réflexion soit menée pour la restauration de ce site.

Ce premier GT sur la restauration collective nous a permis d'avoir un état des lieux complet de la situation de cette dernière. Nous suivrons ce sujet avec attention lors des différents CDAS et reviendrons sur nos propositions afin de connaître les suites. Soyez assurés que nous ne lâcherons rien.

Solidaires Finances revendique une restauration collective, de qualité, équilibrée, à tarif correct pour l'ensemble des agentes et des agents.